

# 95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



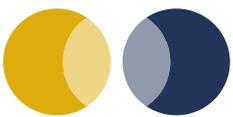
Terre de jeu & d'équilibre

N°736 - ÉDITION DU 12 SEPTEMBRE 2025



## COMMISSIONS

- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions - Sections féminines
- Organisation des Coupes
- Football d'Animation
- Football Animation - Sections féminines
- Futsal
- Finances
- Statut de l'arbitrage
- Terrains et Installations sportives



Crédit Mutuel

val  
d'oise  
le département

EKINSport

COMITE NATIONAL  
OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS  
CDOS  
VAL-D'OISE

Gourman Dit  
RÉCEPTION

CMC  
TROPHEES  
PARIS - ÎLE DE FRANCE



Terre de jeu & d'équilibre



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 09 SEPTEMBRE 2025

Présents : MM. Pézière- Sénécal- Podan Mavounzy (Président)- Cokgul

Assiste : Mme BAUDRY

Excusés : Mme Sylvestre- M. Macina (Comité)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

## RAPPEL (Art. 20.3 du RS du DVOF)

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

## ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

## **RAPPEL MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026**

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de **modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).**





Approuvé à l'unanimité.

## ATTENTION – MATCHES REPORTES DES U18 D1 ET D2

LA JOURNEE DU 14 SEPTEMBRE 2025 EN U18 D1 ET U18 D2 EST REPORTEE AU 12 OCTOBRE 2025 À LA SUITE DU TOUR DE COUPE GAMBARDELLA

### COURRIERS DES CLUBS

#### SURVILLIERS AVENIR

Mail du 08/09/2025

Toute demande faite par messagerie non officielle ne peut être acceptée.

Le match devra se jouer à la date et l'horaire officiel.

#### VEXIN AS

U15 D2

Votre demande de changement de poule a bien été prise en compte.

#### ERMONT ACADEMIE FC

Votre demande a bien été prise en compte.

Votre équipe évoluera en U14 D5 Poule A

#### OSNY FC

Votre demande a bien été prise en compte.

Votre équipe évoluera en U16 D4 poule A

#### EAUBONNE CSM

Demande de modifications faites concernant les ANCIENS les SENIORS et U18

**DEMANDE DE DEROGATION HORAIRE POUR TOUTE LA SAISON sauf (les seniors D1 deux dernières journées et dernière journée pour les autres catégories)**

#### CHAMPAGNE SFC

Mail du 04/09/2025

Pris note que toutes les rencontres à domicile des :

-U16 D2 Poule B débuteront à 12H00

-U18 D3 Poule B débuteront à 14h00

SENIORS D2 Poule B débuteront à 16h00

Sauf dernière journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

**10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle**

Accord de la Commission.





**ST OUEN L'AUMONE AS**

Mail du 07/09/2025

Pris note que toutes les rencontres à domicile des :

-U16 D1 débuteront à 14h00

Sauf dernière journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

**10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle**

Accord de la Commission.

**MENUCOURT AS**

Pris note que toutes les rencontres à domicile des :

-U16 D3 3 Poule B débuteront à 13h30

Sauf dernière journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

**10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle**

Accord de la Commission.

**ST LEU FC**

Pris note que toutes les rencontres à domicile des :

-U15 D2 Poule B débuteront à 13h00 au complexe sportif Jean Moulin – Avenue des diablots – ST LEU

Sauf dernière journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

**10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle**

Accord de la Commission.

**ERAGNY AS FC**

Pris note que toutes les rencontres à domicile des :

-U15 D2 Poule B débuteront à 14h30

Sauf dernière journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

**10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle**

Accord de la Commission.

**DEMANDES FOOTCLUBS**

**SOISY ANDILLY MARGENCY FC**

Critérium Vétérans + 45 ans

Match n° 54224255

SOISY ANDILLY MARGENCY / CHAMPAGNE SFC

La Commission ne peut accepter votre demande de dérogation. La date est postérieure à celle de la compétition.





**ST LEU FC**

Critérium Vétérans + 45 ans

Match n°54615996

ST LEU FC/COSMO DE TAVERNY

**Nouvelle installation : Stade des Andréys 2 à ST LEU**

**Motif : équipe + 55 ans à la même heure et sur le même terrain**

Accord de la COC

**PORTUGAIS PAIX ET VIVRE ARGENTEUIL**

Anciens D2 Poule B

Match n° 53525077

PORTUGAIS PAIX ARGENTEUIL/SARCELLES AAS

**Nouvelle installation : Stade Jean Jaurès 1 à ARGENTEUIL**

**Motif : attribution d'un autre terrain par la mairie d'ARGENTEUIL**

Accord de la COC

**ECOUEEN FC**

U16 D3 Poule A

Match n°53522920

ECOUEEN FC/GROSLAY FC

**Nouvel horaire : 12H00**

**Motif : gestion des vestiaires.**

Accord des 2 Clubs

Accord de la COC

**ENT.BEAUMONT MOURS PERSAN**

Anciens D2 Poule B

Match n °53524941

ENT.BEAUMONT MOURS/THILLAY ESM

**Nouvelle installation : Stade Louis ODINOT à PERSAN**

**Motif : changement de terrain**

Accord de la COC

**VIARMES ASNIERES OL**

U16 D2 Poule B

Match n°53558107

VIARMES ASNIERES OL/ARGENTEUIL RC du 14/09/2025

**Nouvelle installation : Stade Delacoste à ASNIERES SUR OISE**

**Motif : 2 matches U16 ET U18 sur le terrain MASPOLI.**

Accord de la COC

**EAUBONNE CSM**

Anciens D2 Poule B

Match n°53525075

EAUBONNE CSM/MAGNY EN VEXIN FC du 14/09/2025

**Nouvelle installation : Stade Paul Nicolas à EAUBONNE**

Accord de la COC

**PUISEUX LOUVRES FC**

CDM D1 Poule Unique

Match n°54135048

PUISEUX LOUVRES FC/PORTUGAIS DE CERGY du 14/09/2025

**Nouvelle installation : Stade Sylvain Barissel 2 à LOUVRES**

**Motif : changement de surface**

Accord de la COC





**ERAGNY AS FC**

Critérium Vétérans + 55 ans Poule B

Match n° 54138217

ERAGNY AS FC/ECOUEEN FC du 14/09/2025

**Nouvelle installation : Parc des Sport Louis Larue 2 – ERAGNY SUR OISE**

**Motif : terrain disponible au Parc des Sports**

Accord de la COC

**ERAGNY AS FC**

Critérium Vétérans + 55 ans Poule A

Match n°54137863

ERAGNY AS FC/CHEMINOTS DE L'OUEST AS du 14/09/2025

**Nouvelle installation : Parc des Sports Louis Larue 2 – ERAGNY SUR OISE**

**Motif : terrain disponible au Parc des Sports**

Accord de la COC

**DEUIL ENGHEN FC**

Anciens D2 Poule A

Match n°53524942

DEUIL ENGHEN FC/ARGENTEUIL FC du 14/09/2025

**Nouvelle installation : Complexe Sportif Alain Mimoun – Deuil la Barre**

**Motif : 2 clubs au même horaire.**

Accord de la COC

## CONFIRMATIONS D'ENGAGEMENTS DES EQUIPES EN DERNIERES SERIES

PIERRELAYE FC (SENIORS D4 – U16 D4 – U14 D5)

## DESENGAGEMENTS DES EQUIPES EN DERNIERES SERIES

ERMONT AS (ANCIENS D4)

FRANCO PORT.ARGENTEUIL (ANCIENS D4)

ROISSY EN FRANCE US (U14 D5)

## PUBLICATION DES DERNIERES SERIES

La Commission a entériné les catégories suivantes :

U15 D2

-CDM D2

-ANCIENS D4

-SENIORS D4





## AMENDES

### FORFAIT ADMINISTRATIF

#### GAFEPB

Critérium Vétérans + 55 ans

Match n°54442333

CHAMPAGNE SFC/GAFEPB du 14/09/2025

1er forfait de GAFEPB **sans amende**

CHAMPAGNE SFC : 0 but – 0 pt

GAFEPB : 0 but – 0 pt

Forfait administratif. Article 40.2

*40.2 – La perte d'un match pour erreur administrative entraîne l'attribution de 0 point et l'annulation des buts éventuellement marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des trois points du match et conserve les buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la rencontre. La perte du match pour erreur administrative est prononcée dans les cas suivants : - Le forfait retard, - L'absence des équipements sportifs tels que définis à l'article 16 du présent règlement, - L'absence des licences des joueurs et de leur certificat médical,*

Secrétaire de Séance  
Mme BAUDRY

Président de Séance  
M. PODAN-MAVOUNZY





# COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 09 septembre 2025

Présents : MM. Huart- Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

### **14 septembre 2025 CLOTURE DES ENGAGEMENTS PAR GOOGLEFORMS**

**Par club, pour que l'inscription de vos équipes soit pris en compte en critérium**

**U15F à 8 : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U13F possibles (nées en 2013)**

**U15F à 11 : minimum de 11 joueuses dans la catégorie + 3 U13F possibles (nées en 2013)**

**U18F à 8 : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U15F possibles (nées en 2011)**

**U18F à 11 : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U15F possibles (nées en 2011)**

**Engagements d'équipe U15F, U18F et senior F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF**

**Par club ou entente, pour que l'inscription de vos équipes soit pris en compte en critérium**

**Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES**

**U15F à 8 : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U13F possibles (nées en 2013)**

**U15F à 11 : minimum de 11 joueuses dans la catégorie + 3 U13F possibles (nées en 2013)**

**U18F à 8 : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U15F possibles (nées en 2011)**

**U18F à 11 : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U15F possibles (nées en 2011)**

**Senior F à 8 : minimum de 8 joueuses dans la catégorie dont 8 U18F (nées en 2008) possible**

**NOTA :**

**Les seniors F à 11 disputent le championnat en D1 géré par la COC**





**TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM**

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Séniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

**FOOT à 8**

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

**FOOT à 11**

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

**COURRIERS DES CLUBS**

ECOUEEN FC

U15F à 8

Mail du 08/09/25

Non prise en compte de votre mail.

Je vous invite à compléter pour le 14/09/2025 le GOOGLEFORM que votre club à reçu avec l'inscription de votre équipe.

**MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX**

RAS

**RENCONTRES REPORTEES**

RAS

**APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE**

RAS

**FORFAITS AVISES**

RAS

**FORFAITS**

RAS

**AMENDES**

RAS





# COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION RESTREINTE DU 09 SEPTEMBRE 2025

Présent(e)s : MM. C. Maillet - JF. Budet

Absents excusé(e)s : I. Cyprien

Assist :

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

### POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

#### *APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F*

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

### COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.  
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

**ATTENTION****HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

*(Sans Lever de rideau)*

- 14 ans (U14)	16H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

**INDEMNITÉS D'ARBITRAGE**

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

**RAPPEL**

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





## COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL SENIORS CHALLENGE COUTELIER

Pour donner suite au courrier du club de **VIARMES ASNIERES OL**, l'équipe VIARMES ASNIERES OL 1 étant encore en lice en Coupe de France au moment du tirage du 1er tour préliminaire, le match VEXIN AS 1 / VIARMES ASNIERES OL 1 est déprogrammé. Les équipes de VIARMES ASNIERES OL 31 et VEXIN AS 1 sont déclarées exemptes de ce tour.

Il en est de même pour la rencontre THILLAY VAUD'HERLAND 1 / ENT.BEAUMONT MOURS 1 au motif que l'ENT.BEAUMONT MOURS est également toujours en lice en Coupe de France.

## COUPE DU COMITE SENIORS CHALLENGE LESTRUHAUT

À la suite du courrier adressé par l'**US MARLY LA VILLE** demandant le déplacement du match du premier tour au motif que le terrain prévu sera déjà occupé par l'équipe première pour disputer une rencontre de Coupe de France, la commission accepte la proposition de l'**US MARLY LA VILLE** ?

La rencontre **MARLY LA VILLE US 2 / DEUIL ENGHEN FC 2** se déroulera à 16h30 sur les installations de MARLY LA VILLE **Stade DURONSOY**





COUPE DU VAL - D'OISE - CREDIT MUTUEL - ANCIENS

1<sup>er</sup> Tour - 28 septembre 2025 A 9h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	SURVILLIERS AS 31	BOUFFEMONT ACF 31
2	DEUIL ENGHIEU FC 31	MONTMORENCY FC 1
3	PISCOP MOISSELLES AS 31	ARNOUVILLE FAS 31
4	PORTUGAIX PAIX VIVRE ARGENTEUIL 31	ENT. BEAUMONT MOURS 31
5	AUVERS ENNERY FC 31	VEXIN AS 31
6	VALLEE DE SAUSSERON ES 31	PUISEUX LOUVRES 95 31
7	DOMONT FC 31	MONTIGNY FC 95 31
8	COURDIMANCHE AS 31	CHAUMONTEL LUZARCHES 31
9	BELLOY ST MARTIN ASC 31	ERMONT AS 31
10	VILLIERS LE BEL FC 31	JOUY LE MOUTIER FC 31
11	COSMO TAVERNY 31	CERGY PONTOISE FC 31
12	ARGENTEUIL RC 31	MONTMAGNY FC 31
13	ROISSY AF MONTI FOOT 31	BEAUCHAMP AS 31
14	ARGENTEUIL FC 31	HERBLAY ES 31
15	MONTSOULT BAILLET US 31	BRUYERES BERNES USM 31
16	THILLAY VAUD'HERLAND 31	VIARMES ASNIERES OL 31
17	PERSAN PORTUGAIS ASC 31	SOISY ANDILLY MARGENCY 31
18	FRANCONVILLE FC 31	FOSSES FU 31
19	ADAMOIS OL 31	MARLY LA VILLE ES 31
20	GAFEPB 31	ST PRIX ES 31
21	GARGES GONESSE FCM 31	OSNY FC 31
22	ST BRICE FC 31	MAGNY EN VEXIN FC 31
23	FRETTOISE ES 31	FONTENAY EN PARISIS 31
24	VAUREAL FCM 31	EAUBONNE CSM FOOT 31
25	ERMONT ACL 31	ENT.SANNOI ST GRATIEN 31

Exempt : ORVILLOISE AS 31





## COUPE DU COMITE ANCIENS

1er Tour - 28 septembre 2025 A 9h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	BEAUCHAMP AS 32	DEUIL ENGHIEU FC 31
2	BRUYERES BERNES USM 32	VAUREAL FCM 33
3	MARLY LA VILLE ES 32	ERAGNY FC 32
4	FOSES FU 32	GROSLAY FC 32
5	EZANVILLE ECOUEN US 32	GOUSSAINVILLE FC 32
6	CHAMPAGNE SFC 95	BELLOY ST MARTIN ASC 32
7	PUISEUX LOUVRES 95 32	THILLAY VAUD'HERLAND 32
8	MERY MERIEL 32	JOUY LE MOUTIER FC 32
9	VALLEE DU SAUSSERON ES 32	MAGNY EN VEXIN FC 32
10	MONTMORENCY FC 32	ECOUEN FC 32
11	VAUREAL FCM 32	HERBLAY ES 32
12	GONESSE RC 32	AUVERS ENNERY FC 32
13	BEAUCHAMP AS 33	MONTMAGNY FC 32
14	ENT.BEAUMONT MOURS 32	MENUCOURT AS 32
15	PERSAN PORTUGAIS ASC 32	CERGY PONTOISE FC 32
16	SARCELLES AAS 32	ST PRIX ES 32





## COUPE DU VAL - D'OISE - CREDIT MUTUEL +45

1er Tour - 28 septembre 2025 A 9h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	CHAMPAGNE SFC 95 5	GOUSSAINVILLE FC 5
2	CORMEILLAIS ACS 5	NEUVILLE / OISE AS 5
3	FRANCONVILLE FC 5	COURDIMANCHE AS 5
4	VEXIN AS 5	ST LEU 95 FC 5
5	ERMONT AS 5	OSNY FC 5
6	HERBLAY ES 5	ENT. SANNOIS ST GRATIEN 5
7	FONTENAY EN PARISIS 5	ECOUCEN FC 5
8	BEAUCHAMP AS 5	GONESSE RC 5
9	MONTSOULT BAILLET US 5	MERY MERIEL 5
10	COSMO TAVERNY 5	FOSSES FU 5
11	MONTMORENCY FC 5	SOISY ANDILLY MARGENCY FC 5
12	JOUY LE MOUTIER FC 5	VIARMES ASNIERES OL 5
13	THILLAY VAUD'HERLAND 5	ST PRIX ES 5

Exempt : ERAGNY FC 5

Secrétaire de séance : M. Budet

*Prochaine commission : 16/09/2025.*





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos  
M Doucara – M Joseph – Le Nagard – M Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusé :

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

## RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





## INFORMATION

### Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.





## COURRIERS DES CLUBS

EAUBONNE CSM : Mail du 07 09 25

Pris note de votre demande d'information concernant les engagements d'équipes dans FAL. Pour cette saison il n'y a plus de niveau 1 et 2 pour les plateaux U8 & U9. Vous devez donc engager la totalité de vos équipes

## REUNION D'INFORMATION

La Réunion d'information du Foot d'Animation aura lieu le **Judi 11 Septembre 2025 de 19h00 à 20h30 – Maison des Comités Sportifs – 106, Rue des Bussys – 95600 EAUBONNE**

Présence obligatoire du **Responsable de l'école de foot Garçons & Filles ou Responsable technique du Club** : en cas d'absence à cette réunion obligatoire, le club sera pénalisé d'une amende de 50€

Ci-dessous liste des clubs ayant déjà effectués les engagements d'équipes dans FAL :

EQUIPES U6/U7	EQUIPES U8	EQUIPES U9
ADAMOIS OL	ADAMOIS OL	ADAMOIS OL
ARRONVILLE FC	AUVERS ENNERY FC	ARRONVILLE FC
AUVERS ENNERY FC	BEAUCHAMP AS	AUVERS ENNERY FC
BEAUCHAMP AS	BELLOY ST MARTIN ASC	BEAUCHAMP AS
BELLOY ST MARTIN ASC	BEZONS USO	BELLOY ST MARTIN ASC
BEZONSU USO	BRUYERES BERNES USM	BEZONS USO
BRUYERES BERNES USM	CERGY PONTOISE FC	BRUYERES BERNES USM
CERGY PONTOISE FC	COURDIMANCHE AS	CERGY PONTOISE FC
CHAUMONTEL LUZARCHES AS	DEUIL ENGHIEU FC	COURDIMANCHE AS
COURDIMANCHE AS	DOMONT FC	DEUIL ENGHIEU FC
DEUIL ENGHIEU FC	ENTENTE SSG	DOMONT FC
DOMONT FC	ERAGNY FC	ENTENTE SSG
ECOUEU FC	FOSES US	ERAGNY FC
ENTENTE SSG	GROSLAY FC	FOSES UF
ERAGNY FC	JOUY FC	GROSLAY FC
FOSES UF	MARLY ES	JOUY FC
GROSLAY FC	MENUCOUT AS	MARLY ES
JOUY FC	MONTIGNY FC	MENUCOURT AS
MAGNY FC	MONTMAGNY FC	MONTIGNY FC
MARLY ES	PIERRELAYE FC	MONTMAGNY FC
MENUCOURT AS	PONTOISIENNE JS	PARMAIN AC
MONTIGNY FC	PUISEUX LOUVRES FC	PIERRELAYE FC
MONTMAGNY FC	ROISSY US	PONTOISIENNE JS
PARMAIN AC	ST OUEN AS	PUISEUX LOUVRES FC
PIERRELAYE FC	ST PRIX ES	ROISSY US
PONTOISIENNE JS	THILLAY ESM	ST OUEN AS
PUISEUX LOUVRES FC	VALLEE DU SAUSERON	ST PRIX ES
ROISSY US	VEMARS ST WITZ	THILLAY ESM
ST OUEN AS	VIARMES ASNIERES OL	VALLEE DU SAUSERON
ST PRIX ES	VILLIERS FC	VEMARS ST WITZ FC
VALLEE DU SAUSERON		VIARMES ASNIERES OL
VEMARS ST WITZ FC		VILLIERS FC
VIARMES ASNIERES OL		
VILLIERS FC		





Ci-dessous liste des clubs ayant déjà effectués les engagements d'équipes en Critérium :

EQUIPES U10	EQUIPES U11	EQUIPES U12	EQUIPES U13
ADAMOIS OL	ADAMOIS OL	ADAMOIS OL	ADAMOIS OL
ARNOUVILLE FAS	ARNOUVILLE FAS	ARNOUVILLE FAS	ARNOUVILLE FAS
AUVERS ENNERY FC	AUVERS ENNERY FC	AUVERS ENNERY FC	AUVERS ENNERY FC
BEAUCHAMP AS	BEAUCHAMP AS	BEAUCHAMP AS	BEAUCHAMP AS
BELLOY ST MARTIN ASC			
BEZONS USO	BEZONS USO	BEZONS USO	BEZONS USO
CERGY PONTOISE FC	BONNEUIL ASC	CERGY PONTOISE FC	BONNEUIL ASC
CHAUMONTEL LUZARCHES AS	CERGY PONTOISE FC	CHAUMONTEL LUZARCHES AS	CERGY PONTOISE FC
COSMO TAVERNY	CHAUMONTEL LUZARCHES AS	COSMO TAVERNY	CHAUMONTEL LUZARCHES AS
COURDIMANCHE AS	COSMO TAVERNY	COURDIMANCHE AS	COSMO TAVERNY
EAUBONNE CSM	COURDIMANCHE AS	EAUBONNE CSM	COURDIMANCHE AS
ENTENTE SSG	DOMONT FC	ENTENTE SSG	DOMONT FC
ERAGNY FC	EAUBONNE CSM	ERAGNY FC	EAUBONNE CSM
ERMONT AMS	ENTENTE SSG	ERMONT AMS	ENTENTE SSG
FOSSÉS UF	ERAGNY FC	FOSSÉS UF	ERMONT AMS
FRANCONVILLE FC	ERMONT AMS	FRANCONVILLE FC	FRANCONVILLE FC
GARGES FCM	FOSSÉS UF	GARGES FCM	GARGES FCM
GOUSSAINVILLE FC	FRANCONVILLE FC	GOUSSAINVILLE FC	GOUSSAINVILLE FC
GROSLAY FC	GARGES FCM	GROSLAY FC	GROSLAY FC
JOUY FC	GOUSSAINVILLE FC	JOUY FC	JOUY FC
MARLY ES	GROSLAY FC	MAGNY FC	MAGNY FC
MERY MERILE FC	JOUY FC	MARLY ES	MERY MERILE FC
MONTIGNY FC	MAGNY FC	MERY MERILE FC	MONTIGNY FC
MONTSOULT BAILLET US	MARLY ES	MONTIGNY FC	MONTSOULT BAILLET US
NEUVILLES AS	MERY MERILE FC	MONTSOULT BAILLET US	PARMAIN AC
PUISEUX LOUVRES FC	MONTIGNY FC	NEUVILLES AS	PUISEUX LOUVRES FC
SARCELLES AAS	MONTSOULT BAILLET US	PUISEUX LOUVRES FC	SARCELLES AAS
ST BRICE FC	NEUVILLES AS	SARCELLES AAS	ST BRICE FC
ST LEU FC	PARMAIN AC	ST BRICE FC	ST LEU FC
ST OUEN AS	PUISEUX LOUVRES FC	ST LEU FC	ST OUEN AS
ST PRIX ES	SARCELLES AAS	ST OUEN AS	ST PRIX ES
SURVILLIERS AVENIR	ST BRICE FC	ST PRIX ES	SURVILLIERS AVENIR
VALLEE DU SAUSSERON	ST LEU FC	SURVILLIERS AVENIR	VEMARS ST WITZ FC
VEMARS ST WITZ FC	ST OUEN AS	VEMARS ST WITZ FC	VIARMES ASNIERES OL
VIARMES ASNIERES OL	ST PRIX ES	VIARMES ASNIERES OL	
	SURVILLIERS AVENIR		
	VALLEE DU SAUSSERON		
	VEMARS ST WITZ FC		
	VIARMES ASNIERES OL		





## CRITERIUMS AVENIR

### CRITERIUMS U10 & U11 AVENIR

Liste de clubs retenus

ARGENTEUIL FC	GROSLAY FC
ARGENTEUIL RC	JOUY FC
CERGY PONTOISE FC	HERBLAY ES
COSMO TAVERNY	MARLY ES
DEUIL ENGHIEU FC	MERY MERIEL FC
ECOUEU FC	OSNY FC
ENTENTE SSG	ST BRICE FC
ERAGNY FC	ST LEU FC
FOSSES UF	ST OUEN AS
FRANCONVILLE FC	VAUREAL FCM
GARGES FCM	

### CRITERIUM U12 AVENIR

Liste de clubs retenus

ARGENTEUIL FC	JOUY FC
ARGENTEUIL RC	HERBLAY ES
CERGY PONTOISE FC	BEAUCHAMP AS
COSMO TAVERNY	MERY MERIEL FC
DEUIL ENGHIEU FC	OSNY FC
ENT. BEAUMONT MOURS	ST BRICE FC
ENTENTE SSG	ST LEU FC
ERAGNY FC	ST OUEN AS
GARGES FCM	VAUREAL FCM
GROSLAY FC	

### CRITERIUM U13 AVENIR

Liste de clubs retenus

DEUIL ENGHIEU FC
ENTENTE SSG
ERAGNY FC
FRANCONVILLE FC
GARGES FCM
ST BRICE FC
ST LEU FC
ST PRIX ES
VAUREAL FCM





Les différents critères ont été étudiés par la Commission en fonction des éléments fournis par les clubs.  
La commission transmet toutes ces informations au Comité Directeur pour validation et une communication individuelle sera faire aux clubs à l'issu de ce dernier.

**PROCHAINE REUNION LUNDI 16 SEPTEMBRE 2025**





# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 09 septembre 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.  
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos ou via tablette ou foot compagnon - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F– U7F] – [U8F– U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

### TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

### FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

### FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oubliez pas le motif pour la non utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

## **14 septembre 2025 CLOTURE DES ENGAGEMENTS PAR GOOGLEFORMS**

**Par club, pour que l'inscription de vos équipes soit pris en compte.**

**U7F : à partir de 1 joueuse pour participer aux rassemblements**

**U9F : minimum de 5 joueuses dans la catégorie + 2 U7F possibles (née en 2019)**

**U11F : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U9F possibles (nées en 2017)**

**U13F : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U11F possibles (nées en 2015)**

## **Engagements d'équipe U11F et U13F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF**

**Par club ou entente, pour que l'inscription de vos équipes soit pris en compte.**

**Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES**

**U11F : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U9F possibles (nées en 2017)**

**U13F : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U11F possibles (nées en 2015)**

## **RENTREE DU FOOT FEMININ**





Prévue le dimanche 28 septembre 2025

Réserver aux catégories de U6F (nées en 2020) à U11F (nées en 2015) licenciées ou non.

Lieu : reste à désigner

U10F et U11F (nées en 2016 et 2015) le matin de 10h00 à 12h00

U6F à U9F (nées en 2020 à 2017) l'après midi de 14h00 à 16h00

### RASSEMBLEMENTS U7F et PLATEAUX U9F et FESTIVAL U9F

#### DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 :	11 octobre 2025 –U9F
RASSEMBLEMENT 1 :	08 novembre 2025 – U7F
PLATEAU 2 :	15 novembre 2025 –U9F
PLATEAU 3 :	22 novembre 2025 –U9F
<b>FESTIVAL U9F :</b>	<b>Futsal le 06 décembre 2025</b>
RASSEMBLEMENT 2 :	13 décembre 2025 – U7F
RASSEMBLEMENT 3 :	10 janvier 2026 – U7F
PLATEAU 4 :	17 janvier 2026 – U9F
RASSEMBLEMENT 4 :	24 janvier 2026 – U7F
PLATEAU 5 :	31 janvier 2026- U9F
<b>FESTIVAL U9F :</b>	<b>Five le 07 février 2026</b>
RASSEMBLEMENT 5 :	07 février 2026 – U7F
PLATEAU 6 :	28 mars 2026- U9F
<b>FESTIVAL U9F :</b>	<b>Extérieur le 04 avril 2026</b>
RASSEMBLEMENT 6 :	11 avril 2026 – U7F
<b>FESTIVAL U9F :</b>	<b>Beach soccer le 23 mai 2026</b>
RASSEMBLEMENT 7 :	30 mai 2026 – U7F

### COURRIERS DES CLUBS

ENT VAFF95/GROSLAY FC

U13F

Mail du 05/09/25

Non prise en compte de votre mail.

Je vous invite à compléter pour le 14/09/2025 le GOOGLEFORM que votre club à reçu avec l'inscription de votre équipe ou a utilisé le formulaire hors période à envoyer par votre messagerie officielle

### MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

RAS

### RENCONTRES REPORTEES

RAS

### APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

RAS

### FORFAITS AVISES

RAS





**FORFAITS**

RAS

**AMENDES**

RAS

**ENGAGEMENTS CRITERIUMS FEMININS HORS PERIODE**

Pour un engagement pris en compte hors période remplir le tableau ci-dessous

Vous pouvez vous engager pour la saison 2025-26 après le 14 septembre 2025 en envoyant un mail du tableau ci-dessous dûment rempli.

La confirmation de votre engagement apparaîtra dans le PV féminin suivant votre demande, si celle-ci nous est parvenue avant le lundi midi.

NOTA : nous pourrions répondre favorablement dans la mesure des places vacantes dans les différentes poules par catégorie.

Dans le cas contraire, l'inscription vaudra pour la phase 2.

Assurez-vous d'un minimum de 8 joueuses de la catégorie pour les critères à 8 (U11F, U13F, U15F, U18F et senior F)

ou 11 joueuses de la catégorie pour les critères à 11 (U15F et U18F)

**U11F ou U13F, Heure du coup d'envoi à domicile de 9h30 à 11h00**

**U15F ou U18F, Heure du coup d'envoi à domicile de 14h30 à 17h00**

**Senior F, Heure du coup d'envoi à domicile vendredi 20h30**

CLUB				
Stade				
Surface	Pelouse		Synthétique	
Nom et prénom du Responsable technique ou référent féminin				
	Equipe(s)	Responsable	Téléphone	coup d'envoi à domicile
U11F				
U13F				
U15F				
U18F				
Senior F				

Cette année, toutes les équipes d'un même club dans les catégories U11F, U13F et U13F avenir peuvent être engagées en challenge U11F ou festival U13F si elles se sont inscrites avant le 15 octobre 2025.

**Pour la prise en compte de votre engagement, celui-ci doit nous parvenir par votre messagerie officielle au secrétariat du district à l'attention de la commission féminine**





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 08 SEPTEMBRE 2025

Présents : MM. Le Nagard (Président) - Duclos

Assiste : M Renault (Cda)

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

## COMMUNIQUÉ

### *POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F*

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





COURRIERS CLUBS

**Eaubonne Csm** : Mail du 27-08-25

Pris note de la confirmation d'engagement d'une équipe en championnat D3.

**Foot Indoor Loisir** : Mail du 27-08-25

Pris note de votre demande d'alternance entre votre équipe senior D3 et l'équipe U14.

La commission fera au mieux pour répondre à votre demande mais ne peut garantir une alternance parfaite entre les 2 équipes.

**Foot Indoor Loisir** : Mail du 27-08-25

Pris note de la confirmation d'engagement d'une équipe en championnat futsal D3.

**Les Sportifs de Garges** : Mail du 27-08-25

Réception de l'attestation de mise à disposition des gymnase Besson et Jaurès.

Remerciements

**Les Sportifs de Garges** : Mail du 27-08-25

Pris note de la confirmation d'engagement d'une équipe en championnat futsal D3.

**Arnouville Usc** : Mail du 27-08-25

Réception de l'attestation de mise à disposition des gymnase Léo Lagrange

Remerciements

**Futsal Club VLB** : Mail du 27-08-25

Pris note de la confirmation d'engagement d'une équipe en championnat futsal D3.

**My Sarcelles Futsal** : Mail du 28-08-25

Réception de l'attestation de mise à disposition du gymnase Michel Briand

Remerciements

**Attainville Futsal** : Mail du 01-09-25

Réception de l'attestation de mise à disposition du gymnase municipal.

Remerciements

**Jeunesse Ecouennaise Futsal** : Mail du 04-09-25

Pris note de la confirmation d'engagement d'une équipe en championnat futsal D3.

**Sem Nome Fc** : Mail du 04-09-25

Réception de l'attestation de mise à disposition du gymnase Daubigny

Remerciements

**Maccabi Sarcelles** : Mail du 05-09-25

Pris note du non-engagement d'une équipe en championnat futsal D3.

**Parmain Futsal** : Mail du 05-09-25

Réception de l'attestation de mise à disposition du gymnase Alain Collas

Remerciements

**Garges Djibson Asc** : Mail du 05-09-25

Réception de l'attestation de mise à disposition du gymnase Allende Néruda

Remerciements





**AJ Enghien-Deuil** : Mail du 06-09-25

Pris note de la confirmation d'engagement d'une équipe en championnat futsal D3.

**Les Sportifs de Garges** : Mail du 07-09-25

Pris note de l'adresse du gymnase et de l'horaire des rencontres pour votre équipe 3.

**Vémars St Witz Fc** : Mail du 07-09-25

Pris note de la confirmation d'engagement d'une équipe en championnat futsal D3.

**Méry-Mériel Fc** : Mail du 08-09-25

Pris note du non-engagement d'une équipe en championnat futsal D3.

**My Sarcelles futsal** : Mail du 08-09-25 (Footclubs)

Demande de report de la rencontre du 15-09 contre Montmorency Futsal 2 en championnat D2 Gr A.

Refus de la commission en vertu de l'article 20.3 du RS du DVOF.

## CALENDRIER SENIORS D3 SAISON 2025 / 2026

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05	Journée 06	Journée 07	Journée 08	Journée 09
Aller								
10-nov.-25 au 16-nov.-25	22-sept.-25 au 28-sept.-25	6-oct.-25 au 12-oct.-25	3-nov.-25 au 9-nov.-25	17-nov.-25 au 23-nov.-25	1-déc.-25 au 7-déc.-25	8-déc.-25 au 14-déc.-25	5-janv.-26 au 11-janv.-26	19-janv.-26 au 25-janv.-26
2 - 9 4 - 7 6 - 5 8 - 3 10 - 1	3 - 1 5 - 8 7 - 6 9 - 4 2 - 10	4 - 2 6 - 9 8 - 7 1 - 5 10 - 3	5 - 3 7 - 1 9 - 8 2 - 6 4 - 10	6 - 4 8 - 2 1 - 9 3 - 7 10 - 5	7 - 5 9 - 3 2 - 1 4 - 8 6 - 10	8 - 6 1 - 4 3 - 2 5 - 9 10 - 7	9 - 7 2 - 5 4 - 3 6 - 1 8 - 10	1 - 8 3 - 6 5 - 4 7 - 2 9 - 10
Journée 18	Journée 10	Journée 11	Journée 12	Journée 13	Journée 14	Journée 15	Journée 16	Journée 17
Retour								
11-mai-26 au 17-mai-26	26-janv.-26 au 1-févr.-26	2-févr.-26 au 8-févr.-26	16-févr.-26 au 22-févr.-26	9-mars-26 au 15-mars-26	16-mars-26 au 22-mars-26	23-mars-26 au 29-mars-26	6-avr.-26 au 12-avr.-26	4-mai-26 au 10-mai-26

DIVISION 3 - GR U		
N°	N° DU CLUB	NOM DU CLUB
1	582621	FOOT INDOOR LOISIR 2
2	524020	VÉMARS ST WITZ FC 1
3	xxxxx	EXEMPT
4	550783	PONTOISIENNE JS 1
5	565187	AJ ENGHIEU-DEUIL 1
6	565322	JEUNESSE ECOUENNAISE FUTSAL 1
7	519039	EAUBONNE CSM 2
8	580869	PERSANAISE CFJ 1
9	560814	FUTSAL CLUB VLB 2
10	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 3

La commission départementale Futsal demande à tous les clubs engagés en championnat du DVOF de lui faire parvenir impérativement l'attestation fournie par la municipalité, de mise à disposition du gymnase, précisant les jours et horaires de match.





## ENGAGEMENT JEUNES SAISON 2025 / 2026

Les Feuilles d'engagement des équipes de Jeunes seront à retourner au secrétariat du DVOF pour **le mercredi 10 septembre dernier délai** afin de pouvoir valider l'organisation des plateaux et critérium lors de la réunion clubs.

### Obligations clubs :

Critériums U12 – U14 : nécessité d'avoir un créneau fixe pour chaque catégorie le samedi ou le dimanche.  
Les engagements des équipes sont à effectuer sur **l'application Google Forms** transmise aux clubs courant juillet.  
La commission demande aux clubs d'indiquer le nom et l'adresse du gymnase ainsi que le jour et l'heure de début des rencontres.

Plateaux U8 et U10 Futsal : nécessité d'avoir un créneau fixe le samedi ou le dimanche différent de celui prévu pour les critériums U12 à U16.

Les engagements des équipes sont à effectuer sur **l'application FAL** disponible sur le site du DVOF.  
La commission demande aux clubs d'indiquer le nom et l'adresse du gymnase ainsi que le jour et l'heure de début des plateaux.

**Les engagements pour les catégories U8 et U10 Futsal sont disponibles sur FAL jusqu'au mardi 30 – 09 - 2025.**

**Les clubs ne disposant pas de créneaux distincts pour les plateaux et les critériums ne pourront pas engager d'équipes dans toutes les catégories.**

## RÉUNION D'INFORMATION

La Commission Futsal tiendra au siège du DVOF - 6, avenue du Bosquet à Baillet en France, une réunion d'information sur la présentation des calendriers seniors et jeunes.

L'organisation des critériums jeunes et des plateaux Futsal :

**Le lundi 15 septembre 2025 à 19h30.**

Présence obligatoire des clubs sous peine **d'amende de 50€** conformément à l'annexe financière du DVOF.

Prochaine réunion le Lundi 15-09-25





## COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION DU 11 SEPTEMBRE 2025

**Présents :** Mmes BASTOS - ESCROIGNARD - MM. MOREIRA - YABAS

**Assiste :** Mme GONZALEZ (Comptable).

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

### RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

### INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

## COURRIERS DES CLUBS

- 529169 – BELLOY ST MARTIN ASC – Mail du 05/09/25 – Amende sur désengagement CDM

La commission a pris connaissance de votre courriel et après concertation, décide d'annuler l'amende de 110 €. Cette somme sera créditée sur votre compte club.

- 580882 – MARCOUVILLE CITY CP AGGLO – Mail du 25/04/25 – Reprise de dossier Foot animation

Après étude de votre dossier, la Commission revient sur la sanction initiale et décide de réduire l'amende.

La somme de 480 € sera créditée sur votre compte club.

- 551972 – ASC AVICENNE – Entretien téléphonique du 10/09/25 - Plan d'envergure Service Civique.

La Commission vous confirme que l'aide aux clubs sur le plan d'envergure lié au Service Civique, a été imputé sur les comptes clubs. Le virement reçu solde donc votre compte.





- **565017 – ETOILE SPORTIVE DU VAL D'OISE – Relevé compte club.**

La commission accuse réception de votre règlement.

- **510506 – GONESSE RC – Entretien du 11/09/25 – Demande d'échéancier.**

La commission accepte votre demande à la condition de respecter les 3 échéances proposées.

Faute de quoi le règlement s'appliquera à compter du 31 juillet 2025.

## **CLUBS EN INFRACTION NON-REGLEMENT COMPTE CLUB**

Liste des clubs en infraction à ce jour après la relance du 21 juillet 2025 via Notifoot avec une date de règlement arrêtée au jeudi 31 juillet 2025 :

- **518652 – PRESLES USL FOOTBALL**
- **547630 – MACCABI SARCELLES**
- **549561 – DEUIL ENGHIEU FC**
- **550638 – PERSAN US 03**
- **551734 – ECLAIR DE PUISEUX EN France AS**
- **560972 – CULTURE SPORT JOCASSIENS**
- **564044 – PARIS CLUB GOUSSAINVILLE FUTSAL**
- **564301 – ETOILE PARIS IDF ALPINE**
- **581724 – ASC BRUYERES SUR OISE**

La commission des finances appliquera les sanctions prévues dans le règlement sportif, jusqu'à règlement du compte club. Soit, -1 point sur toutes les équipes SENIOR.

---

### **Informations transmises aux Commissions suivantes :**

- \* **Commission Départementale du Calendrier et organisation des Compétitions**
  - \* **Commission Futsal**
- 

**Prochaine réunion sur convocation**





## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPLICATION DU STATUT DE L'ARBITRAGE ET DES MUTATIONS D'ARBITRE

REUNION RESTREINTE DU 11 SEPTEMBRE 2025

### INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

*En outre, la Commission rappelle aux Clubs que les obligations concernant le Statut de l'Arbitrage sont fixées à l'annexe 3 du Règlement Sportif Général de la Ligue. (Consultable sur le site internet de la Ligue » rubrique présentation – onglet règlements).*

### TABLEAU RECAPITULATIF DES OBLIGATIONS EN TERMES D'ARBITRES A FOURNIR STATUT DISTRICTS

STATUT FEDERAL		STATUT DISTRICT	
DIVISION	Nombre d'Arbitres	Club dont l'équipe hiérarchiquement la plus élevée évolue en :	Nombre d'Arbitres
District 1	2	Départementale 1	4
Autres Divisions	1	Départementale 2 et Départementale 3	2
		Autres divisions – Foot Entreprise – Féminines – Clubs engagés uniquement dans le championnat du Dimanche matin – Anciens – Jeunes	1

Le Statut de l'Arbitrage stipule dans l'article 47 –Sanctions Sportives, alinéa 4 :

*Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série du District ou de ligue pour celles qui n'ont pas de District, dans les compétitions Libres ou de Football d'Entreprise, sauf disposition contraire adoptée par l'Assemblée Générale de Ligue sur proposition des Districts.*



## AFFECTATIONS DES MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

*Les clubs bénéficiaires d'un ou deux joueurs mutés supplémentaires pour la saison 2025/2026 ont la possibilité d'exprimer leur choix d'affectation avant le début des compétitions, conformément aux indications mentionnées par la Commission dans son procès-verbal du 25 juin 2025.*

Le Comité de Direction du 06 septembre 2016 a décidé que les clubs bénéficiant d'1 joueur ou de 2 joueurs supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « MUTATION » à défaut d'avoir informé la Commission du choix de l'affectation du ou des mutés supplémentaires, ceux-ci sont affectés automatiquement à l'équipe représentative du Club.

Pour donner suite aux courriels de certains clubs (Montmorency FC – Roissy en France US - Osny FC – Groslay FC – Bruyères Bernes USM – Fontenay FC) précisant l'attribution des mutés supplémentaires à leurs équipes, la liste a été mise à jour comme suit.

Voici donc la liste des clubs avec l'équipe à laquelle seront affectés le ou les joueurs mutés supplémentaires :

### 1 joueur muté supplémentaire :

500 681	VIARMES ASNIERES OI.	SENIORS Départemental 3
511 000	ERAGNY FC	SENIORS FEMININES R3
524 664	BRUYERES BERNES USM	U16 Départemental 3
527 726	FONTENAY EN PARISIS FC	U16 Départemental 3
528 672	ECOUEN FC	SENIORS Départemental 1
549 307	COSMO TAVERNY	SENIORS Départemental 1
549 561	DEUIL ENGHEN FC	SENIORS Départemental 2
581 840	ENT. BEAUMONT MOURS	SENIORS Départemental 3
590 322	AS CHAUMONTEL LUZARCHES	SENIORS Départemental 4

### 2 joueurs mutés supplémentaires

500 712	EZANVILLE ECOUEN US	SENIORS Départemental 3
507 986	ST PRIX ES	SENIORS Départemental 3
509 431	SOISY ANDILLY MARGENCY FC	U14 Départemental 2
511 509	ROISSY EN France US	1 pour U17 R3 ; 1 pour U14 D3
519 616	MARLY LA VILLE ES	SENIORS Départemental 2
519 844	OSNY FC	1 pour SEN D1 ; 1 pour SEN D2
523 266	GROSLAY FC	1 pour SEN D2 ; 1 pour SEN D3
530 279	BEZONS US OM	SENIORS Départemental 1
546 116	MONTMORENCY FC	U16 Départemental 1
580 487	FC MERY MERIEL	SENIORS Départemental 2
581 364	GOUSSAINVILLE FC	1 pour SENIORS R3 ; 1 pour U18 D1

Procès-verbal transmis aux Commissions Départementale et Régionale Statuts et Règlements et contrôle des mutations ainsi qu'à la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions pour information



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU MARDI 02 SEPTEMBRE 2025

Présents : MM. Lacour – Febvay- Gomes- Letellier – Plassart.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

## SECURITÉ

Article 3.4

### LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Préparation de la prochaine saison 2025/2026.

#### Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

#### **La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.**

Remerciements.

#### Ville de PONTOISE : NNI 955000401

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le mercredi 03 septembre 2025 à 21 h30 au Stade Nelson MANDELA, Boulevard de L'EUROPE, pour classement de l'éclairage.

#### Ville de SAINT GRATIEN : NNI 95555010

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 04 septembre 2025 à 21 h30 au Stade Michel HIDALGO, avenue de L'ENTENTE, pour classement de l'éclairage.





**RAPPEL**

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

